

## Contexte

Le développement des pratiques de réemploi, de réutilisation et de recyclage des déchets du bâtiment et des travaux Publics (BTP) comptent parmi les priorités des politiques environnementales tant à l'échelle européenne que nationale. Ces objectifs sont retranscrits à travers de nombreux textes législatifs, notamment la *Directive-cadre Déchets 2008/98/CE*, le *Paquet Economie Circulaire 2015* de la communauté européenne, le *Programme National Prévention 2014-2020* et la *Loi de transition énergétique pour la croissance verte* d'août 2015.

Sur les 102 millions de tonnes de matière collectée en 2017 40 millions de tonnes de déchets proviennent du secteur du BTP selon la Federec (fédération des entreprises de recyclage). La part la plus importante des tonnages provient de la démolition et de la déconstruction soit, 25 millions de tonnes contre 15,4 Mt issues des activités de réhabilitation de bâtiments et de la construction neuve.

Le réemploi et la réutilisation de ces 40 millions de tonnes de « déchets » serait un grand pas pour le développement soutenable d'un point de vue des consommations de carbone, d'énergie grise et de l'écologique en général.

## Le GT réemploi

Conscient des nouveaux enjeux qui animent le secteur du bâtiment et de la construction, l'ICEB (Institut pour la construction éco-responsable du bâti) propose depuis 2016 à ses adhérents professionnels du secteur de la construction, de se réunir pour travailler ces questions.

Une fois par mois, un groupe de travail se réunit pour échanger sur ces questions, sur l'actualité et sur les expériences menées par les personnes présentes et leur entreprise. En attendant un véritable travail de fond de l'ensemble de la filière de la construction et du BTP (et notamment des fournisseurs de matériaux de construction) pour améliorer la maîtrise du cycle de vie des matériaux et plus spécifiquement leur fin de vie (de façon à les rendre véritablement « réemployable » nous œuvrons à notre échelle pour trouver des solutions.

Partageants de nombreux questionnements relatifs aux contraintes économiques (notamment liées au développement de la demande), juridiques, assurantiels, de délais, de stockage, de communication ou d'image nous avons décidé de structurer nos recherches selon cinq axes qui ont donné naissance à des groupes de travail spécifiques : groupe « image », un groupe « client », un groupe « plateforme », un groupe « juridique et assurance » et un groupe « technique ».

Progressivement nous avons ressenti le besoin de produire un rendu ou « livrable » pour transmettre le fruit de nos travaux. Nous nous sommes donc orientés vers un MOOC (Massive Online Open Course, ou cours en ligne) dont la réalisation est soutenue par l'ADEME. L'objectif de ce MOOC intitulé "Le réemploi : Matières à bâtir" est de partager le fruit des recherches que nous menons depuis plus de 2 ans et de présenter des solutions existantes pour favoriser le réemploi et la réutilisation des matériaux issus de démolition ou de chutes de chantiers de construction.

## Pour qui ?

Ce MOOC s'adresse en priorité aux acteurs professionnels du secteur de la construction et du BTP (maîtrise d'ouvrage publique ou privée, maîtrise d'œuvre, entreprises, PME, TPE et artisan tout en restant accessible à toute personne qui souhaiterait se former sur ce sujet.